

Cote du document: EB 2015/114/R.28
Point de l'ordre du jour: 14
Date: 12 mars 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Brian Baldwin
Conseiller principal pour la gestion
des opérations
téléphone: +39 06 5459 2377
courriel: b.baldwin@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

David Hartcher
Administrateur chargé des statistiques
et de la comptabilité système
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: d.hartcher@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatorzième session
Rome, 22-23 avril 2015

Pour: Information

Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette

I. Historique

1. Par sa résolution 141/XXIX/Rev.1 adoptée le 16 février 2006, le Conseil des gouverneurs a modifié l'Accord portant création du FIDA afin d'y introduire le "mécanisme de soutenabilité de la dette", qui devenait ainsi la troisième forme de financement du Fonds à côté des prêts et dons habituels. Cette modification a pris effet le 22 décembre 2006. En vertu de l'Accord modifié du FIDA, le plafonnement des dons à un huitième des ressources engagées pour un exercice donné ne s'applique donc pas aux financements au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette. L'Accord retient toutefois l'obligation faite au Conseil d'administration de tenir dûment compte de la viabilité à long terme du Fonds.
2. À sa quatre-vingt-dixième session, tenue en avril 2007, le Conseil d'administration a recommandé (document EB 2007/90/R.2) que le FIDA applique un Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) régissant le choix du type d'aide financière aux pays habilités à bénéficier de conditions de prêt particulièrement favorables, afin que les États membres réduisent leur risque de futur surendettement et parviennent globalement à mieux gérer le montant de leur dette au regard de leurs plans de développement nationaux.
3. L'application du CSD a sensiblement modifié l'appui financier du FIDA aux projets et programmes, régi par le Système d'allocation fondé sur la performance, dans les pays admis à bénéficier de prêts à des conditions particulièrement favorables. Le Fonds accorde désormais son appui financier sur les bases suivantes: i) pour les pays à faible soutenabilité de la dette, 100% de dons; ii) pour les pays à soutenabilité moyenne de la dette, 50% de dons et 50% de prêts; et iii) pour les pays à soutenabilité élevée de la dette, 100% de prêts.
4. L'application du CSD a accru le pourcentage des dons dans les projets et programmes du FIDA. De ce fait, le coût le plus important pour le FIDA sera lié au montant des remboursements du principal non perçus sur les ressources accordées sous la forme de dons au titre du CSD plutôt que sous la forme de prêts. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a entériné, à sa quatre-vingt-dixième session, la formule du paiement au fur et à mesure pour le principal non recouvré et a recommandé qu'à partir de 2008 la direction rende compte chaque année au Conseil d'administration, à sa session d'avril, du montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes et des intérêts non perçus du fait de l'application du CSD¹.
5. Le Conseil d'administration est saisi chaque année d'un rapport indiquant le montant des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes qui n'ont pas été perçus en relation avec les dons approuvés au titre du CSD, et notamment l'effet, le cas échéant, de toute réduction ou annulation partielle (ou totale).
6. Conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-dixième session, le FIDA établira et présentera lors de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources un rapport sur son expérience et celle

¹ L'Association internationale de développement (IDA) a examiné la question dans le cadre de ses débats sur la seizième reconstitution de ses ressources (IDA16), qui se sont achevés en décembre 2010. Compte tenu du différé d'amortissement de 10 ans applicable aux crédits accordés par l'IDA à des conditions ordinaires, IDA16 a été la première reconstitution à financer les remboursements de principal non recouverts résultant des dons octroyés. Les membres de l'IDA ont réaffirmé le principe de base selon lequel les dons ne devaient pas réduire la capacité future de l'Association à appuyer la réduction de la pauvreté et le développement. Ils ont noté que l'Association aurait besoin de financements supplémentaires durant la période d'IDA16 pour compenser les crédits non recouverts du fait des dons et ont été d'avis que ces financements devaient être inclus dans les engagements financiers globaux de l'IDA durant IDA16 sur la base d'une répartition équitable des charges.

d'autres institutions financières multilatérales¹ depuis l'adoption du CSD en ce qui concerne le montant effectif et estimatif des pertes nettes pour non-recouvrement de la commission de service. Le rapport contiendra également des propositions sur de futures modalités de compensation, le cas échéant. À cet égard, le FIDA a présenté un examen de la situation du Cadre pour la soutenabilité de la dette au Conseil d'administration en décembre 2013².

7. Afin que le Conseil reste pleinement informé, la direction lui communique des informations sur l'effet réel de l'application du CSD afin de l'aider à apprécier l'impact du Cadre sur les ressources financières du Fonds.

II. Projets et programmes approuvés au titre du CSD en 2014

8. Le tableau 1 énumère les 10 projets et programmes approuvés en 2014 au titre du CSD. La valeur totale, en droits de tirage spéciaux, était d'environ 62,95 millions de DTS (équivalant à environ 91,2 millions d'USD)³, soit quelque 9,1% de l'ensemble du programme de travail pour 2014.

III. Paiements au titre du principal, des commissions de service nettes et des intérêts non perçus

9. Le tableau 2 présente le montant estimatif des remboursements du principal et des intérêts non perçus en raison des dons approuvés au titre du CSD entre 2007 et 2014. Dans le document EB 2007/90/R.2, il était indiqué que l'application du CSD pourrait entraîner pour le FIDA une perte de 38,8 millions d'USD pour non-remboursement du principal, essentiellement au cours de la période de la onzième reconstitution (FIDA11) (2019-2021) en raison du montant cumulé des dons approuvés au titre du CSD à partir de 2007 (en partant du principe que le CSD serait maintenu jusqu'à la fin de la période couverte par FIDA11). Ce montant prévisionnel a été légèrement relevé à 39,4 millions d'USD au total³, parallèlement à la révision à la hausse des hypothèses sous-jacentes en raison de l'augmentation des programmes de travail depuis 2007, tout en prenant en considération l'incidence de la tendance à la baisse du taux de change due à l'appréciation du taux de change USD/DTS en 2014.
10. Comme le montre le tableau 2, le montant total du principal non perçu en raison des dons approuvés au titre du CSD pour la période 2007-2014 s'élève à 852,0 millions de DTS (équivalant à 1 234,3 millions d'USD)³. Pour la période couverte par FIDA10, les États membres ont commencé à compenser le FIDA pour ce montant et feront de même pour les reconstitutions futures.

² EB 2013/110/R.31/Rev.2.

³ Taux de change du Fonds monétaire international (FMI) au 31 décembre 2014.

Tableau 1
Dons approuvés en 2014 au titre du CSD
(en milliers de DTS)

<i>Région</i>	<i>Pays</i>	<i>Titre</i>	<i>Montant</i>
Afrique de l'Ouest et du Centre			
	Tchad	Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad (PARSAT)	11 150
	Côte d'Ivoire	Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation – extension ouest	11 280
	Sao Tomé-et-Principe	Projet d'appui à la petite agriculture commerciale	1 950
	Togo	Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER)	7 018
Afrique orientale et australe			
	Burundi	Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso	690 [*]
	Lesotho	Projet d'appui à la production de laine et de mohair	3 830
Asie et Pacifique			
	Kiribati	Projet en faveur de l'alimentation et de l'eau dans les îles périphériques (OIFWP)	1 940
	Népal	Projet en faveur de l'adaptation des petits paysans des zones collinaires (ASHA)	6 470
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe			
	Soudan	Programme de gestion des ressources dans l'ouest du Soudan	2 070
	Soudan	Programme d'appui à la commercialisation des produits de l'élevage et à la résilience	16 550
Total 2014			62 948
Solde reporté			789 011
Total général			851 959

* Taux de change du FMI, au 31 décembre 2014.

Tableau 2
Principal, intérêts et commissions de service non perçus – dons approuvés au titre du CSD pour la période 2007-2014
(en droits de tirage spéciaux)

<i>Mise en œuvre du CSD</i>	<i>Année</i>	<i>Montant décaissé</i>	<i>Principal</i>	<i>Intérêts et commissions de service nets à 0,75%</i>	<i>Total</i>
VII	2007	1 219 669		9 148	9 148
	2008	3 730 310		37 125	37 125
	2009	8 300 214		99 376	99 376
VIII	2010	24 475 150		282 940	282 940
	2011	46 531 035		631 923	631 923
	2012	76 359 451		1 204 619	1 204 619
IX	2013	93 244 563		1 903 953	1 903 953
	2014	103 822 194		2 682 619	2 682 619
	2015	79 966 280		3 282 366	3 282 366
X	2016	80 749 200		3 887 986	3 887 986
	2017	75 604 842		4 455 022	4 455 022
	2018	66 350 502	2 161 333	4 952 651	7 113 984
XI	2019	59 003 679	4 517 945	5 378 968	9 896 913
	2020	53 805 605	8 617 539	5 748 626	14 366 164
	2021	48 658 511	11 866 372	6 048 933	17 915 305
XII	2022	20 315 460	16 408 039	6 112 301	22 520 340
	2023	9 822 711	28 398 646	6 062 911	34 461 557
	2024		28 398 646	5 849 921	34 248 567
XIII	2025		28 398 646	5 636 931	34 035 577
	2026		28 398 646	5 423 942	33 822 587
	2027		28 398 646	5 210 952	33 609 598
XIV	2028		28 398 646	4 997 962	33 396 608
	2029		28 398 646	4 784 972	33 183 618
	2030		28 398 646	4 571 982	32 970 628
XV	2031		28 398 646	4 358 992	32 757 638
	2032		28 398 646	4 146 003	32 544 648
	2033		28 398 646	3 933 013	32 331 659
XVI	2034		28 398 646	3 720 023	32 118 669
	2035		28 398 646	3 507 033	31 905 679
	2036		28 398 646	3 294 043	31 692 689
XVII	2037		28 398 646	3 081 053	31 479 699
	2038		28 398 646	2 868 063	31 266 709
	2039		28 398 646	2 655 074	31 053 720
XVIII	2040		28 398 646	2 442 084	30 840 730
	2041		28 398 646	2 229 094	30 627 740
	2042		28 398 646	2 016 104	30 414 750
XIX	2043		28 398 646	1 803 114	30 201 760
	2044		28 398 646	1 590 124	29 988 770
	2045		28 398 646	1 377 135	29 775 780
XX	2046		28 398 646	1 164 145	29 562 791
	2047		28 398 646	951 155	29 349 801
	2048		26 237 313	738 165	26 975 478
XXI	2049		23 880 701	541 385	24 422 086
	2050		19 781 107	362 280	20 143 387
	2051		16 532 274	213 922	16 746 196
XXII	2052		11 990 607	89 930	12 080 537
	2053				
	2054				
Total		851 959 377	851 959 377	136 340 061	988 299 438

Note: les données relatives aux décaissements à partir de 2015 inclus reposent sur des estimations et le calcul du taux d'intérêt repose sur les décaissements pour l'année tout entière.